

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 94

Artikel: VIII^{me} Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes : (Genève, 6-12 juin 1920)

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 6.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

	12 insert.	24 insert.
La case,	Fr. 25.—	45.—
1 case 1/2,	» 35.—	60.—
2 cases,	» 45.—	80.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : VIII^{me} Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. — Les femmes dans l'imprimerie : J. GUEYBAUD. — De-ci, de-là... — Une vie et un exemple : Susan-B. Anthony (suite et fin) : E. GD. — Correspondance : *Le suffrage féminin dans le Luxembourg*; *Encore la conférence Lombroso-Ferrero*. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

VIII^{me} CONGRÈS de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes (Genève, 6-12 Juin 1920)

Après plusieurs conférences entre les membres du Comité suisse d'organisation et Miss Macmillan, la secrétaire du Comité international, un programme que l'on peut considérer comme définitif — des imprévus concernant la participation étrangère étant toujours à supposer — a été établi, dont nous donnons ici les lignes principales :

DIMANCHE 6 JUIN : 11 h. 1/4 du matin : Sermon prêché par Miss Maud Royden (Londres). — Après-midi, de 4 à 6 h. : Réception privée par invitations chez la présidente de l'A. S. S. F. — 8 h. 30 du soir : Grande séance publique d'ouverture à la Maison Communale de Plainpalais. Discours officiels de bienvenue, réponses des vice-présidentes de l'Alliance et de Mrs. Carrie Chapman Catt, présidente. Chœurs.

LUNDI 7 JUIN : 9 h. à midi : Séance plénière du Congrès. (Affaires administratives, rapports divers, *Jus Suffragii*, etc.) — 2 h. 30 à 4 h. 30 : Séance plénière du Congrès : *L'avenir de l'Alliance Internationale, son programme et sa constitution. Elaboration d'une Charte de la femme.* (Propositions des Sociétés affiliées, discussion générale, nomination de 4 Commissions spéciales.) — 8 h. 30 du soir : Grande Assemblée publique : *Les femmes à l'œuvre dans les Parlements.* Oratrices attendues : Mme Munich, députée (Danemark), Mlle Furuhjelm, députée (Finlande), Mme Ring Robinson, ex-sénateur (Colorado), Lady Astor, députée (Grande-Bretagne).

MARDI 8 JUIN : 9 h. à midi : Séance plénière du Congrès. (1. *L'avenir de l'Alliance Internationale* (suite); 2. *Comment la Ligue des Nations pourra-t-elle améliorer la situation des femmes?*). — 2 h. 30 à 4 h. 30 : Séances de Sections. (I^{re} Section : La propagande suffragiste et son organisation; II^{me} Section : A travail égal, salaire égal, et le droit de la femme au travail à propos de la Conférence internationale de Washington; III^{me} Section : L'action de la femme en matière de protection infantile.) — 8 h. 30 du soir : Représentation de rythmique par l'Institut Jaques-Dalcroze (seulement pour les congressistes).

MERCREDI 9 JUIN : 9 h. à midi : (Séance plénière du Congrès. (1. Rapport de la Commission des statuts; 2. *Les femmes et les partis politiques*). — 2 h. 30 à 4 h. 30 : Séances de Sections. I^{re} Section : Le suffrage féminin en matière municipale; II^{me} Section : La lutte contre la prostitution et contre les maladies vénériennes; III^{me} Section : La situation légale de la femme (nationalité de la femme mariée, suppression de l'autorité maritale, etc.). — 8 h. 30 du soir : Grande Assemblée publique : *Le mouvement suffragiste en Orient.* Oratrices : déléguées de l'Inde, de la Chine, du Japon, etc.

JEUDI 10 JUIN : 9 h. à midi : Séance plénière du Congrès. (1. Rapport de la Commission d'égalité de morale; 2. Rapport de la Commission d'égalité économique.) — 2 h. 30 à 4 h. 30 : Séances de Sections. (I^{re} Section : Le mouvement féministe et la presse; II^{me} Section : La valeur économique du travail domestique de la femme mariée et de la mère de famille; III^{me} Section : Le droit des mères sur leurs enfants, tutelle, etc.) — 8 h. 30 du soir : Grande Assemblée publique. (Salle de la Réformation) : *Le suffrage des femmes en pratique.* (Messages des femmes électrices; ce que nous attendons du suffrage féminin pour la famille, la moralité et la vie publique; comment les femmes ont obtenu le droit de vote (avec projections lumineuses).

VENDREDI 11 JUIN : 9 h. à midi : Séance plénière du Congrès. (1. Rapport de la Commission d'égalité civile; 2. Elections du Comité exécutif de l'Alliance, etc.). — 5 h. à 7 h. : Réception de clôture (seulement pour les congressistes).

SAMEDI 12 JUIN : 9 h. à midi : Dernière séance du Congrès et liquidation des affaires en cours.

C'est, comme on le voit, un programme très vaste, mais établi sur la base suivante : à côté du suffrage proprement dit, dont les résultats sont à présenter au grand public, et dont les méthodes de propagande et de travail sont à étudier par les pays encore « non affranchis » le Congrès aura à se préoccuper de trois catégories de problèmes féministes d'importance vitale, soit l'égalité économique, l'égalité civile et l'égalité de morale entre hommes et femmes. C'est pourquoi ces sujets sont mis à l'étude sous une forme ou sous une autre dans les sections, pendant que les Commissions nommées à cet effet et composées de spécialistes travaillent de leur côté à formuler ces revendications en articles d'une Charte de la femme. Les congressistes se trouveront de cette façon-là préparés par les séances des sections à mieux apprécier les propositions qui seront faites sur ces sujets, et pourront les discuter en pleine connaissance de cause.

* * *

Nous pouvons ajouter à ces renseignements généraux quelques précisions encore, qui intéresseront certainement nos lecteurs. D'abord que les délégations des divers pays affiliés à l'Alliance s'annoncent nombreuses : délégation complète des États-Unis, de Suède, de Grande-Bretagne, de Hollande, en tout cas, soit 24 déléguées pour chacun de ces pays (12 déléguées titulaires et 12 suppléantes), sans parler des congressistes à titre individuel. Des participantes sont également et déjà attendues de Danemark, de France, d'Espagne, de Tchéco-Slovaquie,



d'Autriche, d'Allemagne, de Grèce, de l'Amérique du Sud, etc. Un grand nombre de personnalités marquantes, soit en matière de féminisme, soit en matière de travail social, se trouvent parmi ces diverses délégations. Plusieurs gouvernements se font représenter officiellement au Congrès : le gouvernement des Etats-Unis, par Mrs J. Daniels, femme du Secrétaire d'Etat pour la Marine, celui de l'Uruguay, par Dr P. Luisi, et *last but not least*, celui de Grande-Bretagne, par Lady Astor...

En ce qui concerne la Suisse, des démarches sont actuellement faites auprès des suffragistes les plus connues, et nous espérons pouvoir publier dans notre prochain numéro la liste de la délégation suisse au complet. C'est la première fois que notre pays peut envoyer les 24 représentantes auxquelles il a droit à un Congrès international, et chacun conviendra que c'était une occasion à ne pas laisser échapper !

Le travail pratique d'organisation du Congrès est poussé très activement, soit par le Bureau, soit par les diverses Commissions du Comité suisse. La Commission des Logements, dont la tâche ne sera pas facile, vu la crise des logements et l'encombrement des hôtels, dresse actuellement une liste aussi étendue que possible des personnes pouvant mettre à sa disposition, gratuitement ou contre paiement, une ou plusieurs chambres pour la durée du Congrès. S'il en est parmi nos lecteurs et lectrices qui n'ont pas été atteints par la circulaire lancée à cet effet à tous les membres de nos principales Sociétés féminines et féministes et qui pourraient répondre à cet appel, nous les prions de bien vouloir en aviser au plus vite la présidente de la Commission des Logements, M^{me} Binet-Revillod, 8, chemin du Square de Contamines, Genève, en indiquant très exactement les logements qu'ils peuvent offrir, et à quelles conditions. Et inversement, nous demandons instamment à tous ceux de nos lecteurs et lectrices n'habitant pas Genève et qui ont l'intention de participer au Congrès de bien vouloir, s'ils ne l'ont pas déjà fait, s'assurer au plus vite un toit pour leur tête durant cette semaine. Ils n'ont pour cela qu'à s'adresser à M^{me} Binet-Revillod, également, s'ils désirent être logés chez des particuliers, gratuitement ou non, ou bien, s'ils préfèrent descendre à l'hôtel, à M^{me} Girardet-Vielle, Secrétariat du Congrès international, 22, rue Etienne-Dumont, qui leur fournira des listes d'hôtels avec les prix de pension demandés. Nous ne saurions trop les engager à faire cette démarche au plus vite, s'ils veulent éviter au dernier moment de très grosses complications, soit à la Commission des Logements, soit à eux-mêmes.

Un autre point sur lequel nous désirons attirer tout spécialement l'attention des suffragistes suisses est la question finances. Bien que l'Alliance Internationale, eu égard à la façon dont ce Congrès a dû être improvisé en moins de trois mois dans notre pays, rompe avec ses habitudes et garantisse une subvention au Comité suisse, celui-ci a dressé, même en réduisant au strict minimum les dépenses de luxe, comme on peut s'en convaincre en lisant le programme, un budget de 4 à 5.000 francs. L'apport des cartes de congressistes ne peut être considérable en ce qui concerne la participation étrangère, car d'après les règles de l'Alliance, ni les 24 délégués de chaque pays affilié, ni les personnalités de marque invitées par le Comité International, ni les délégués gouvernementaux, ni les orateurs des grandes séances publiques, ni enfin les membres honoraires individuels de l'Alliance, ne payent un droit d'admission au Congrès ! C'est donc surtout sur les inscriptions des congressistes suisses d'une part, sur les dons d'autre part de nos féministes à travers la Suisse, que le Comité suisse d'organisation doit compter pour équilibrer son budget, et il a confiance que, si difficile que soit la

situation financière actuelle, il trouvera l'aide et la collaboration nécessaire. Les cartes de congressistes ont été fixées au taux modique de 12 francs (argent suisse, des facilités étant faites aux congressistes des pays dont le change est par trop bas) qui donnent droit à toutes les séances du Congrès, comme à la représentation Jaques-Dalcroze et à la réception de clôture. De plus, et pour ceux et celles qui ne pourraient suivre les six jours de séances du Congrès, des cartes d'entrée à 1 fr pour une seule séance (matin ou après-midi) sont également prévues. Les quatre grandes Assemblées publiques du soir seront gratuites, mais quelques places, au prix de 5 francs l'une, seront toutefois réservées.

Nous publions ci-après, comme nous continuerons à le faire régulièrement, une liste des dons reçus par notre intermédiaire seulement, en comptant fermement que les sommes appellent les sommes, et que chaque suffragiste suisse aura à cœur de contribuer dans la mesure de ses moyens, et si modestement que cela puisse être au succès du Congrès, c'est-à-dire à celui de notre cause qui en recevra un si grand élan. Les dons peuvent être, soit versés à notre compte de chèques I. 943, et nous nous chargeons bien volontiers de les faire parvenir à la présidente de la Commission des Finances, M^{me} Leuch, à Berne, soit directement à celle-ci, au compte de chèques III 34-58; ils peuvent aussi être remis de la main à la main à la rédactrice du *Mouvement Féministe*, comme cela a été le cas de plusieurs de ceux qui figurent sur notre liste. A tous les donateurs, qu'ils aient versé leur obole à Genève ou à Berne, et quelle que soit l'importance de celle-ci, nous disons un chaud merci — non seulement pour la somme, mais encore pour la valeur de l'acte de solidarité féministe et parfois certainement aussi pour le sacrifice qu'elle représente. E. Gd.

Souscription pour le fonds du Congrès.

Première liste.	200 fr.
M ^{lle} L. E. (Zurich)	25 fr.
Une grand-mère suffragiste	100 fr.
E. R.	5 fr.
	330 fr.

La souscription continue.

Les femmes dans l'Imprimerie

Nous avons relevé dans un de nos derniers articles¹ le danger d'une des « Recommandations » adoptées par la Conférence Internationale du Travail à Washington, qui propose l'exclusion des femmes des industries employant du plomb et leur admission à des conditions très sévères seulement aux industries employant des composés de plomb. La question vaut la peine d'être reprise à nouveau et examinée avec quelques détails.

L'exclusion des femmes de la typographie n'est pas chose nouvelle. Dès 1892, en France, cette tendance se manifestait déjà, comme le prouvent plusieurs rapports présentés à des Congrès féministes : l'Imprimerie des Arts et Métiers à Paris qui occupait vers 1892 près de 200 femmes n'en avait plus, sept ans plus tard, qu'une ou deux à peine; le *Journal des Femmes*, paraissant à Paris sous la direction de M^{me} Maria Martin, avait dû renvoyer son personnel féminin; et enfin la *Fronde* se faisait vers 1900 condamner à une amende pour avoir employé des ouvrières typographes. Ou, plus exactement, parce que la loi

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 25 mars.